



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 OCTOBRE 2019**

**Le trois octobre deux mille dix neuf**

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 26 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**PRESENTS** : Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BERNARD R. Adjointes PINATEL M-C. - FAURE L. – MATILLON P. - BRESSET P. - LEWER A. - JACQUEMOND M. - KRAFFT N. - FOURNEL I. - FOREST T. - COCAGNE D. Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BONNET S. pouvoir à MAZET J. - YAVAZ Z. pouvoir à HAREUX T. - CHAMPAVERT Y. pouvoir à BERNARD R. - DOLE L. pouvoir à PINATEL M-C. - GUILLERM Y pouvoir à. FAURE L. – ROUX N. pouvoir à MARTIN Y. - FRERY P. pouvoir à BOASSO J-M. - FURNON R. pouvoir à FOREST T.– MERIDJI K. - MICHEL G. - LANCELEVÉE N. - BERNARD L - DE VERON D.

**ABSENTS** : SZNYCER F.

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>15</b>
<b>Votants</b>	<b>24</b>

**Secrétaire élu** : MAZET Jacques

Début de la séance : 19H00

**Délibération n° 2019/03/10/91  
Loire Forez Agglomération – Rapport d'activités année 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte du rapport d'activités de l'année 2018, de Loire Forez Agglomération.

**Délibération n° 2019/03/10/92  
Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé au présent rapport.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2019

### Délibération n° 2019/03/10/93

#### Convention de mise à disposition de personnel en contrat d'apprentissage auprès de la commune de Sury le Comtal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

### Délibération n° 2019/03/10/94

#### Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de la Loire pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

##### **Article 1 :**

D'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 avec le CDG42 et autorise le maire à la signer.

##### **Article 2 :**

D'adhérer à la convention de participation portée par le CDG42 :

- pour le risque « prévoyance »

##### **Article 3 :**

De fixer le montant de la participation financière de la commune *Sury Le Comtal* à 10 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ».

##### **Article 4 :**

De verser la participation financière fixée à l'article 3 :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune de Sury Le Comtal, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
- aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG42.

##### **Article 5 :**

De dire que la participation visée à l'article 3 est versée mensuellement directement aux agents.

**Article 6 :** de choisir, pour le risque « prévoyance » :

##### 1) Base de couverture financière :

- Maintien de la rémunération indiciaire nette (sur la base de TIB + NBI)

##### 2) Degré d'incapacité couvert :

- Incapacité de travail + invalidité

##### **Article 7 :**

D'approuver le paiement au CDG42 d'une contribution unique et forfaitaire de 70 euros relative aux frais de gestion qu'il supporte jusqu'au terme de la convention de participation et calculée compte tenu de ses effectifs.

##### **Article 8 :**

D'autoriser le maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

## **Article 9 :**

De dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

### **Délibération n° 2019/10/03/95**

#### **Contrat de groupe d'assurance des risques statutaires du personnel**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'accepter la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes :

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

<i>Risques / Garanties</i>	<i>Franchises</i>	<i>Taux</i>
<i>Décès</i>	<i>/</i>	<i>0.15%</i>
<i>Accident de service et maladie imputable au service</i>	<i>0 jour</i>	<i>0.63%</i>
<i>Longues maladies / maladies de longue durée</i>	<i>0 jour</i>	<i>1.30%</i>
<i>Maternité et adoption (y compris congés pathologiques)</i>	<i>0 jour</i>	<i>0.90%</i>
<i>Maladie ordinaire</i>	<i>15 jours</i>	<i>1.22%</i>

Article 2 : d'accepter la proposition d'assistance du Centre de gestion de la Loire durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat de manière forfaitaire, selon la formule de calcul proposée en participant aux frais de gestion ainsi créés (conformément à la délibération du CDG42 2019-03-20/10 du 20 mars 2019).

Article 3 : l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer les certificats d'adhésion en résultant.

Article 4 : les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012, charges de personnel.

### **Délibération n° 2019/10/03/96**

#### **Emplois non permanents – créations dernier trimestre 2019 année 2020**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver la création d'emplois non permanents pour le dernier trimestre 2019 et les trois premiers trimestres 2020 dans les conditions définies ci-dessus.

### **Délibération n° 2019/03/10/97**

#### **Budget de la commune 2019 - Décision modificative n°3**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la décision modificative n° 3 – Budget de la commune – Exercice 2019.



### **Délibération n° 2019/03/10/98**

#### **Demande du fonds de concours relatif à l'installation d'une solution connectée d'éclairage automatique au profit de secours hélicoportés**

Le Conseil Municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Loire Forez Agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours à la hauteur de 50% ne pouvant pas excéder 1 375 € HT concernant l'achat et l'installation de la solution connectée au profit des moyens de secours hélicoportés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention complémentaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Délibération n° 2019/03/10/99**

#### **Demande de subvention au titre des amendes de police 2019**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De valider le projet de travaux exposé ci-dessus ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention destinée à financer ce projet, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

### **Délibération n° 2019/03/10/100**

#### **Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec le centre social Christine Brossier**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De valider l'avenant à la convention d'objectifs et de financement annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention.

### **Délibération n° 2019/03/10/101**

#### **Convention portant transfert de voirie de l'ancienne RD8 et du pont de la Fête Dieu.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention portant transfert de voirie de l'ancienne RD8.
- De ne pas approuver le transfert du pont de la Fête Dieu.

### **Délibération n° 2019/03/10/102**

#### **Convention relative aux travaux de sécurisation du carrefour RD8-RD54**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention relative aux travaux de sécurisation du carrefour RD8-RD54.

### **Délibération n° 2019/03/10/103**

#### **Classement de deux parcelles communales du domaine privé au domaine public**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De décider le classement dans le domaine public communal des deux parcelles d'accès au lotissement le Cottage des Verchères.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

### **Délibération n° 2019/03/10/104**

#### **Demande d'avis sur la déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) déposée par la société MHP**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 16 voix pour, 6 abstentions et 2 voix contre décide :

- D'émettre un avis favorable à la déclaration au titre des Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de la société MHP.

### **Délibération n° 2019/03/10/105**

#### **Convention de mise à disposition de locaux de restauration entre la commune de Sury le Comtal et le Centre Social Christine Brossier**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De valider le projet de convention annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention.

### **Délibération n° 2019/03/10/106**

#### **Convention de relogement des personnes sinistrées de la commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

### **Délibération n° 2019/03/10/107**

#### **Cadeau à des bénévoles pour services rendus**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à remettre des cartes cadeaux d'une valeur 50 € à sept personnes bénévoles à la bibliothèque de Sury le comtal pour services rendus soit un montant de 350€.

**Délibération n° 2019/03/10/108**

**Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Donner un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle de l'association de l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole pour un montant de 1 000 €.
- Habilité Monsieur le Maire ou son représentant à payer la subvention à l'association l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole pour un montant de 1 000 €.

**Délibération n° 2019/03/10/109**

**Demande de subvention au titre de l'« Aide au départ classes découvertes ».**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention destinée à financer ce projet
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

**Délibération n° 2019/03/10/110**

**Acquisition de terrains au Lieu-dit Les Chaux dans le cadre de la création d'un cheminement piéton.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 23 voix pour et une abstention décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles précitées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux actes authentiques d'acquisition et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Délibération n° 2019/03/10/111**

**Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole pour les classes de primaire.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Donner un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle de l'association de l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole pour quatre classes de primaire pour un montant de 2 000 €.
- Habilité Monsieur le Maire ou son représentant à payer la subvention à l'association l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole pour quatre classes de primaire pour un montant de 2 000 €.

**Délibération n° 2019/03/10/112**

**Demande de subvention au titre de l'« Aide au départ classes découvertes » pour des classes de primaire.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention destinée à financer ce projet
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.



## Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

### **Décision n° 2019/08/15 du 21/08/2019**

Avenant n°2 au bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame VIALARD Irène pour la location d'un logement situé 7, place Giraudier au 1er étage du bâtiment à Sury-le-Comtal.

La valeur de l'indice du 2ème trimestre 2018 étant de 127.77 et celui du 2ème trimestre 2019 étant de 129.72, le montant mensuel du loyer est porté de 483,33 € à 490,71 € payable à terme échu avec effet au 1er août 2019

Fin de la séance : 20H21

Sury Le Comtal, le 16 octobre 2019

Le Maire,  
Yves MARTIN